

DATE DE PUBLICATION : 25 février 2020

Le directeur des Marchés

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 8 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Franck AUBERGER, chef du service de Gestion d'Actifs, ou, en cas d'empêchement, à M. Clément BOURGEOIS, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion d'Actifs.

Au sein du service de Gestion d'Actifs, délégation permanente est donnée à M. Jan-Éric FILLIEULE, responsable de la salle des Marchés New-York, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'activité d'une activité de marché à New-York.

Délégation permanente est donnée à M. Laurent LECOMTE, chef du service de la Clientèle institutionnelle internationale, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Clientèle institutionnelle internationale.

Délégation permanente est donnée M^{me} Stéphanie DE KETELAERE, adjointe au chef du service de *Back-Office* marchés, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de *Back-Office* marchés.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe SELWA, chef du service de Gestion des titres, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Marie-Christine BLANCHÉ, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des titres.

Délégation permanente est donnée à M. Jérôme PÉRARD, responsable de la cellule Informatique de la salle des marchés, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la cellule Informatique de la salle des marchés.

Fait à Paris, le 25 février 2020

Élie LEWI